

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 12 août 2020

Coronavirus COVID-19 à La Réunion : 32 nouveaux cas confirmés

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment 32 nouveaux cas de coronavirus COVID-19 enregistrés à La Réunion ce mercredi 12 août à 15h00, soit un **total de 734 cas** depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020.

Parmi ces nouveaux cas :

- 16 cas sont classés autochtones en lien avec le cluster annoncé hier ;
- 1 cas importé, qui a été dépisté à J+7 après arrivée à La Réunion ;
- 8 sont encore en cours d'investigation pour savoir s'ils sont en lien avec le cluster ;
- 7 autres cas sont classés comme autochtones mais sans lien avec le cluster annoncé hier

4 personnes sur les 6 qui étaient en cours d'investigation hier, ont été classées autochtones.

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE AU 12 août 2020

724 cas ont été investigués à cette heure par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 70% sont des cas importés.

• Bilan des cas investigués :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas importés (personnes qui ont contracté la maladie en dehors du territoire)	484	+1
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	58	0
Cas autochtones secondaires (personnes ayant un lien direct avec des cas importés)	80	0
Cas autochtones (personnes ayant un lien indirect ou n'ayant aucun lien avec un cas importé)	160	+27
Nombre total de cas investigués	724	+28

• Situation sanitaire :

	Nombre de cas	Variation par rapport à J-1
Cas hospitalisés hors service de réanimation hors évacuation sanitaire	10	+1
Cas hospitalisés hors service de réanimation issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale	12	0
Cas hospitalisés en service de réanimation hors évacuation sanitaire	1	+1

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Cas hospitalisés en service de réanimation issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale	1	0
Patients guéris (au 07/08/2020)	631	
Décès de personnes atteintes du Covid-19	5	0

• **Contact-tracing : plus de 5200 personnes appelées individuellement et suivies**

Le « contact-tracing » est un dispositif qui a pour objectif d'identifier et de rappeler toutes les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de Coronavirus pendant sa période de contagiosité (on parle de « sujets contacts » ou de « contacts »).

Ces personnes font l'objet d'une enquête téléphonique au cours de laquelle est évalué leur état de santé et leur est précisé l'importance de :

- **respecter un isolement strict (quatorzaine)**
- **surveiller quotidiennement leur état de santé**
- **appeler immédiatement le 15** en cas de difficultés respiratoires et signes d'étouffement
- **appeler son médecin traitant dès apparition de symptômes** (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour une prescription d'un test virologique
- **porter un masque** en cas de contact en face à face avec d'autres personnes

Le dispositif de contact-tracing repose désormais sur **3 niveaux différents et complémentaires**, assurés par :

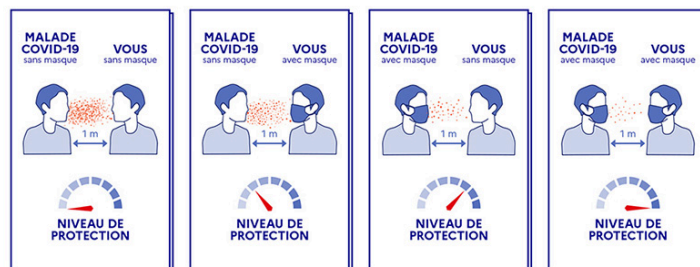
- **le médecin traitant au premier niveau** : identification de l'entourage familial le plus proche,
- **l'Assurance maladie au second niveau** : identification milieu professionnel, amical ...
- **l'ARS au troisième niveau** : investigations des situations complexes et des cas regroupés en collectivités pour repérer précocement et limiter la formation de cluster.

RECOMMANDATIONS A SUIVRE

Continuons d'appliquer les gestes barrières



Protégeons-nous, portons tous des masques



ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.
Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.

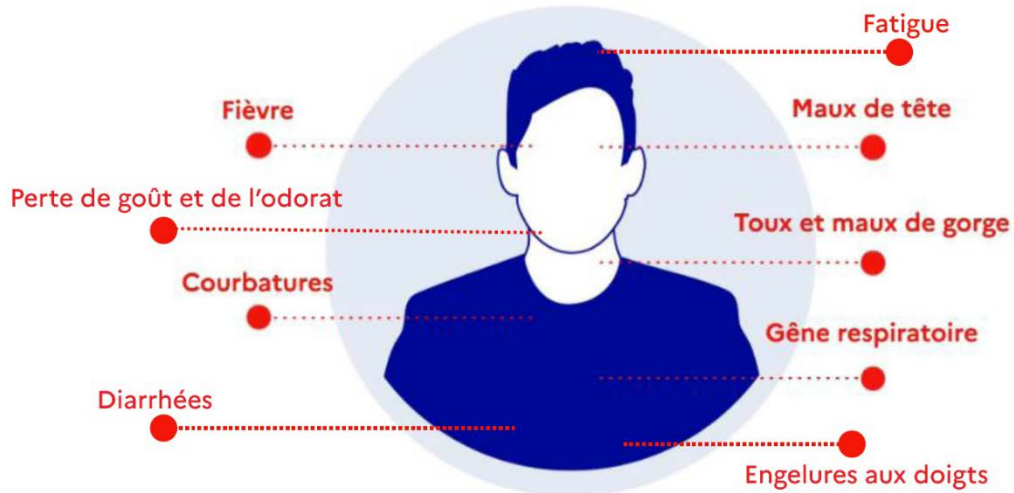
- **Si vous des difficultés respiratoires et signes d'étouffement : appeler le 15 sans délai**

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

- Appeler immédiatement un médecin dès l'apparition des symptômes (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour vous faire prescrire un test virologique.

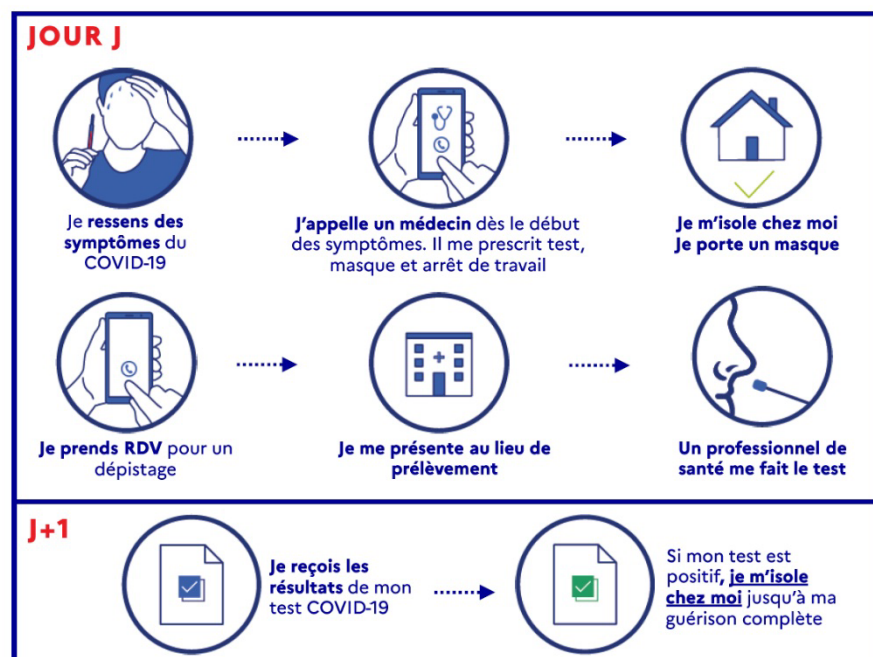
SYMPTÔMES



Durée d'incubation :
3 à 5 jours en moyenne et jusqu'à 14 jours

SI J'AI DES SYMPTÔMES

Résultat du test
48H
après les 1ers symptômes



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974